



JUDICIARISATION DES PROBLEMES SOCIAUX ET PUBLICS DU TRAVAIL SOCIAL : ENJEUX, LIMITES ET PERSPECTIVES (APP-JPS)

Responsables de module

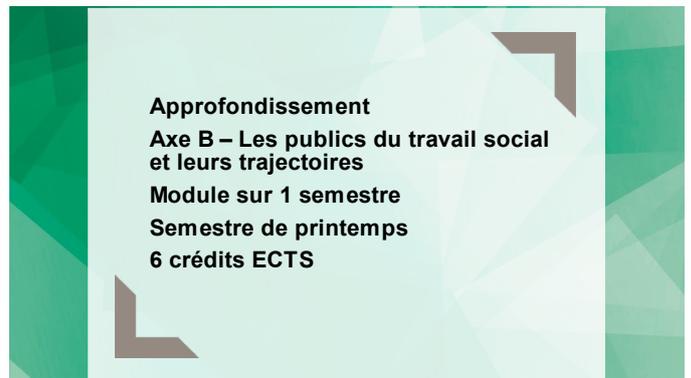
[Rahma Bentirou Mathlouthi](#)

Organisation

Jour : Mardi

Horaire : 13h30-17h00

Lieu : HES-SO Master



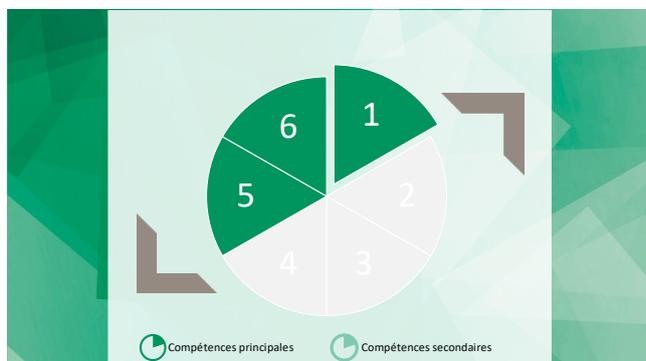
Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module a pour objectif l'étude de **la judiciarisation des problèmes sociaux comme mode de résolution des conflits pour les publics de travail social**. Le module questionne le concept de la « judiciarisation », ses limites, ses enjeux et ses perspectives en lien avec la pratique du travail social. Il interroge le recours à la judiciarisation via les expériences et les évaluations que les publics concernés ont des interventions qui leur sont destinées, d'une part, et les conséquences/effets de ces interventions (judiciarisation) sur les trajectoires de vie de ces différents groupes. Il met également l'accent sur la notion de « Responsabilité » des professionnel·les du TS et des limites de leur pouvoir d'agir lorsque certaines situations exigent de recourir à la judiciarisation.

De multiples thématiques seront abordées dans ce contexte de judiciarisation (scénarios illustrant la judiciarisation en lien avec la pratique du travail social et les publics du TS) : les violences sexuelles, la délinquance juvénile, la protection de l'enfance, la pauvreté et les personnes sans abri, le profilage social, les personnes en situation d'itinérance, les approches punitives et modes alternatifs de résolution des problèmes ; pouvoir d'agir et droits des publics du travail social face à la judiciarisation ; dimension migratoire en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la judiciarisation des conflits environnementaux et/ou socio-environnementaux sur une échelle nationale et internationale (approches et expériences comparées), etc.

Plus-value : Ce module vient compléter l'offre programmatique du MATS par une dimension à la fois juridique et interdisciplinaire des problèmes sociaux.





Le module contribue notamment au développement des compétences 1, 5 et 6 du profil des compétences MATS.

A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :

- Comprendre le concept, les enjeux et les limites de la judiciarisation comme mode de résolution des conflits/des problèmes sociaux en lien avec la pratique du travail social.
- Saisir l'importance de la notion de Responsabilité dans un contexte du TS pour pouvoir travailler sur des situations professionnelles exigeantes.
- Concevoir des solutions alternatives à la judiciarisation qui s'adaptent à chaque scénario et/ou expérience des publics du TS concernés en développant des solutions innovantes.
- Pouvoir mener un plaidoyer, communiquer d'une manière bien argumentée et structurée en se basant sur des techniques d'argumentation scientifique et des connaissances théoriques et empiriques.
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans un contexte interdisciplinaire et interprofessionnel, qui peut – des fois – impliquer des réseaux complexes d'acteurs et d'actrices.

Modalités d'enseignement

Le cours se déroulera en présence.

Ce module combine plusieurs modalités pédagogiques : des connaissances scientifiques, le savoir professionnel et le savoir d'expérience (apprentissage enrichi par les différents profils des publics du travail social). Cette combinaison a pour but l'ancrage des enseignements dans les réalités locales en association avec les milieux professionnels et leur articulation avec la recherche et les projets d'innovation sociale menés dans les hautes écoles de travail social en Suisse ainsi que dans les hautes écoles étrangères.

Le module articulera :

- des interventions ex-cathedra d'expert-es académiques et professionnel·les suisses et étrangers.
- des interventions d'acteurs et d'actrices des politiques et actions sociales.
- des interventions des acteurs de la société civile (associations, ONG, etc).
- des discussions d'articles scientifiques.



- des discussions de croisement des savoirs (chercheur·es / professionnel·les et publics du TS).

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : présence fortement recommandée

Modalités d'évaluation et de validation

Le module est évalué sur la base de : (1) un travail écrit individuel sur une thématique choisie ; (2) une présentation orale du travail écrit individuel (une manière pour exercer les compétences du PEC 22 MATS notamment la manière de plaider, l'argumentation claire et adéquate dans un contexte interdisciplinaire, les techniques du travail scientifique, etc).

Critères d'évaluation & barème : (seront disponibles dès février 2024)

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Judiciarisation des problèmes sociaux et publics du travail social: enjeux, limites et perspectives», l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examen complémentaire.
 - c. Suivre un autre module du même type (APP).
- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : Module recommandé : Module Société et problématiques sociales

Remarques

Descriptif validé le 13.02.2024.

